

Résultats socioéconomiques des immigrants admis au Canada en tant qu'enfants, 2019

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le jeudi 3 février 2022

Selon les plus récentes données de la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), certains facteurs, comme l'accès au système d'éducation canadien et les compétences en matière de langues officielles, aident les personnes immigrantes qui sont arrivées au Canada durant l'enfance à gagner, à l'âge adulte, des salaires semblables à ceux de leurs pairs nés au Canada.

Dans la présente analyse, on se penche sur les caractéristiques des personnes immigrantes qui sont arrivées au Canada durant l'enfance et sur leurs résultats socioéconomiques, comme le fait de poursuivre des études postsecondaires et le salaire médian, en se fondant sur les données fiscales de 2019.

La BDIM offre une perspective à long terme de l'intégration des personnes immigrantes à la société canadienne. De plus, les données de 2019 contribuent aux estimations de référence en prévision de recherches futures au sujet de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les enfants immigrants, leur période d'adaptation et leurs résultats socioéconomiques à long terme à l'âge adulte.

Les personnes immigrantes qui sont arrivées au Canada durant leur enfance accèdent davantage aux études postsecondaires que l'ensemble de la population canadienne, et celles admises à un plus jeune âge affichent le taux d'accès le plus élevé

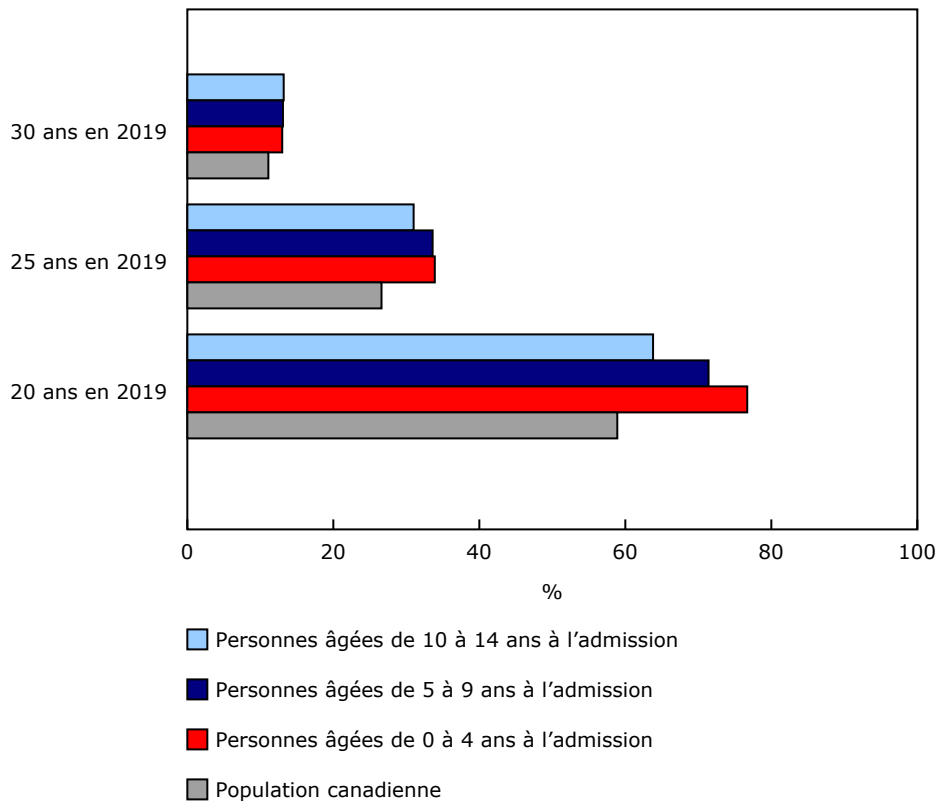
L'accès aux études postsecondaires était relativement élevé chez les personnes immigrantes admises au Canada avant l'âge de 15 ans. Cette observation est fondée sur les données des déclarants qui étaient âgés de 18 à 30 ans en 2019 et qui ont demandé un crédit d'impôt pour frais de scolarité au niveau postsecondaire cette même année. En 2019, le taux d'accès aux études postsecondaires était de 70,3 % chez les personnes immigrantes de 20 ans admises durant leur enfance, comparativement à 58,9 % pour l'ensemble de la population canadienne. À l'âge de 25 ans, ces proportions étaient de 32,7 % chez les personnes immigrantes et de 26,6 % pour l'ensemble de la population canadienne.

Parmi les personnes immigrantes admises durant leur enfance, on observe que, généralement, plus l'âge à l'admission est élevé, plus le taux d'accès aux études postsecondaires diminue. En 2019, 76,7 % des personnes immigrantes âgées de 20 ans admises avant leur cinquième anniversaire ont déclaré avoir fait des études postsecondaires au Canada. Le taux d'accès était de 71,4 % chez celles âgées de 5 à 9 ans au moment de leur admission, et de 63,8 % chez celles âgées de 10 à 14 ans. Plus les enfants sont jeunes lorsqu'ils sont admis au Canada, plus ils sont susceptibles de faire des études postsecondaires. Divers facteurs peuvent influencer sur l'accès aux études postsecondaires, dont la préparation scolaire et la connaissance des langues officielles.



Graphique 1

Taux d'accès aux études postsecondaires en 2019 chez les personnes immigrantes admises durant leur enfance, selon l'âge à l'admission, par rapport à l'ensemble de la population canadienne



Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration de 2020 (5057) et tableau 43-10-0075-01.

Par ailleurs, l'accès aux études postsecondaires des personnes immigrantes admises durant leur enfance semble être lié aux caractéristiques socioéconomiques de leurs parents. Le processus de sélection du Canada relatif aux demandeurs principaux de l'immigration économique met beaucoup l'accent sur les études, les compétences et l'expérience de travail. Par conséquent, la majorité des immigrants déclarants admis dans cette catégorie ont déjà fait des études postsecondaires au moment de leur admission. De même, les personnes immigrantes admises durant leur enfance comme membres d'une famille d'immigrants économiques affichent un taux d'accès aux études postsecondaires nettement supérieur à celui des personnes immigrantes admises au titre d'autres catégories d'immigration, notamment au début de l'âge adulte. En 2019, 75,4 % des personnes immigrantes âgées de 20 ans admises durant leur enfance comme membres d'une famille d'immigrants économiques avaient fait des études postsecondaires. Le taux d'accès était de 60,7 % chez les personnes admises comme membres d'une famille parrainée, et de 58,9 % pour l'ensemble de la population canadienne. Les personnes immigrantes admises durant leur enfance comme membres d'une famille de réfugiés (53,9 %) ont affiché le taux d'accès aux études postsecondaires le plus faible à l'âge de 20 ans.

Passé le milieu de la vingtaine, les personnes immigrantes admises au Canada durant leur enfance comme membres d'une famille d'immigrants économiques déclarent des salaires médians plus élevés que ceux de l'ensemble de la population canadienne

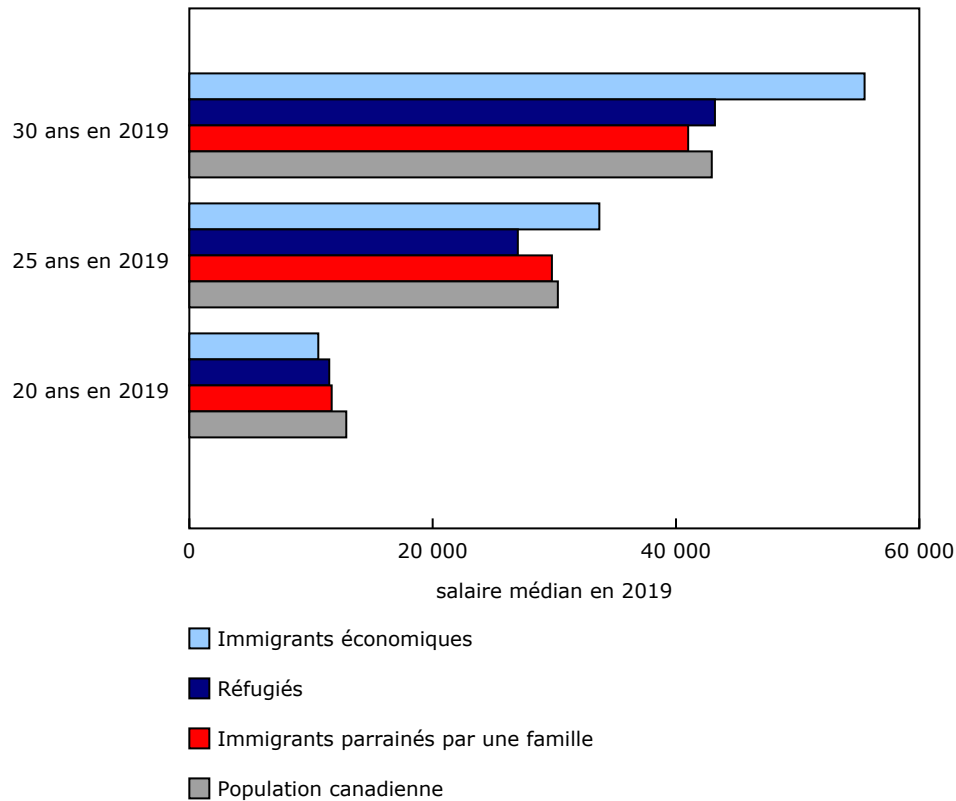
À l'âge de 20 ans, les personnes immigrantes qui ont été admises durant leur enfance (10 900 \$) avaient un salaire médian inférieur à celui de l'ensemble de la population canadienne (12 900 \$). Cette différence est associée à un taux d'accès aux études postsecondaires plus élevé chez les personnes immigrantes (70,3 %) que dans la population canadienne du même âge (58,9 %). À l'âge de 25 ans, les personnes immigrantes avaient un salaire médian qui atteignait 31 500 \$ et qui était plus élevé que celui de l'ensemble de la population canadienne (30 290 \$).

Différentes tendances ont été observées parmi les personnes immigrantes adultes au milieu de la vingtaine. À l'âge de 25 ans, les personnes immigrantes admises durant leur enfance comme membres d'une famille d'immigrants économiques (33 700 \$) avaient un salaire médian plus élevé de 11,3 % que celui de l'ensemble de la population canadienne du même âge (30 290 \$). En comparaison, le salaire médian des personnes immigrantes âgées de 25 ans admises durant leur enfance comme membres d'une famille parrainée (29 800 \$) ou d'une famille de réfugiés (27 000 \$) est demeuré inférieur à celui de l'ensemble de la population canadienne du même âge.

À l'âge de 30 ans, les personnes immigrantes admises durant leur enfance comme membres d'une famille d'immigrants économiques (55 500 \$) ont mieux réussi que celles de toutes les autres catégories d'immigration du même âge sur le marché du travail. Leur salaire médian était supérieur de 29,3 % à celui de l'ensemble de la population canadienne du même âge (42 940 \$). Le salaire médian des personnes immigrantes admises durant leur enfance comme membres d'une famille de réfugiés ou d'une famille parrainée était de 43 200 \$ et de 41 000 \$, respectivement.

Graphique 2

Salaires médians en 2019 des personnes immigrantes admises durant leur enfance, selon la catégorie d'immigration, par rapport à l'ensemble de la population canadienne



Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration de 2020 (5057) et tableau 43-10-0075-01.

Dans l'ensemble, les résultats de la BDIM de 2020 révèlent que les catégories d'admission des personnes immigrantes influent sur l'accès de leurs enfants aux études postsecondaires. Ces catégories mettent en évidence le contexte socioéconomique des parents. De plus, le taux d'accès aux études postsecondaires des personnes immigrantes admises durant leur enfance varie selon l'âge qu'elles avaient au moment de leur admission. Au milieu de la vingtaine, les personnes immigrantes admises durant leur enfance comme membres d'une famille d'immigrants économiques ont affiché des résultats économiques qui commençaient à être meilleurs que ceux de l'ensemble de la population canadienne. À 30 ans, les personnes immigrantes admises durant leur enfance comme membres d'une famille parrainée ou d'une famille de réfugiés avaient des salaires médians comparables à ceux de l'ensemble de la population canadienne du même âge.

Note aux lecteurs

Définitions et concepts

La **Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM)** est une source complète de données qui permet de mieux comprendre le comportement économique des immigrants et des résidents non permanents. Il s'agit du seul ensemble annuel de données canadiennes permettant d'étudier les caractéristiques des personnes immigrantes au Canada au moment de leur admission ainsi que leur situation économique et leur mobilité régionale sur plus de 35 ans.

La BDIM est le produit d'un partenariat entre Statistique Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et les provinces. Dans la BDIM, des fichiers de données administratives sur les admissions d'immigrants et sur les permis de résidence non permanente provenant d'IRCC sont combinés à des fichiers de données fiscales provenant de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les dossiers administratifs d'IRCC contiennent des renseignements exhaustifs sur les personnes immigrantes qui ont été admises au Canada depuis 1952. Ils comprennent aussi des renseignements sur les résidents non permanents qui ont obtenu un permis de résidence temporaire depuis 1980. Il est possible de consulter les données fiscales provenant de l'ARC pour les immigrants déclarants admis à partir de 1980. Les déclarations de revenus sont disponibles pour les immigrants déclarants depuis 1982.

La BDIM permet d'établir un lien entre les résultats à court et à long terme et les caractéristiques au moment de l'admission, comme la catégorie d'admission de la personne immigrante, le pays d'origine et la connaissance des langues officielles. La BDIM fournit également des renseignements sur l'expérience canadienne préalable à l'admission et l'obtention de la citoyenneté depuis 2005.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la couverture et la qualité des données de la BDIM, veuillez consulter la [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\) - Rapport technique, 2020](#).

Les résultats tirés de la BDIM sont fondés sur les **déclarants**, soit des personnes ayant produit une déclaration de revenus durant une année d'imposition donnée.

La présente analyse du revenu est fondée sur des valeurs médianes des **salaires** (pour la population ayant déclaré des revenus provenant de salaires, traitements et commissions, excluant les revenus du travail autonome). La médiane est le point central entre la moitié des immigrants déclarants au revenu plus élevé et l'autre moitié au revenu plus faible. Les valeurs nulles ne sont pas incluses dans le calcul des médianes chez les particuliers. Toutes les estimations du salaire sont exprimées en dollars constants de 2019 afin de tenir compte de l'inflation et de permettre des comparaisons au fil du temps, en termes réels.

L'**accès aux études postsecondaires** est défini comme le fait de demander un crédit d'impôt pour frais de scolarité pour soi-même dans sa déclaration de revenus T1 (annexe 11) pour l'année de référence. Si le déclarant était un étudiant pendant l'année d'imposition, il peut demander un crédit d'impôt pour les frais de scolarité (pas pour les livres ou les dépenses) payés à un établissement d'enseignement postsecondaire au Canada. Depuis 1997, seul le montant total admissible de l'étudiant est conservé dans la BDIM. Cependant, toute partie inutilisée du montant des frais de scolarité peut être reportée et utilisée une année subséquente. Les montants reportés ne peuvent pas être transférés ultérieurement à un conjoint, à un parent ou à un grand-parent.

Le **taux d'accès aux études postsecondaires** est défini comme la proportion de déclarants qui demandent un crédit d'impôt pour frais de scolarité au niveau postsecondaire pour eux-mêmes dans leur déclaration de revenus T1 (annexe 11) pour l'année de référence.

Les **enfants immigrants**, également appelés la génération 1,5, sont les personnes immigrantes ayant été admises au Canada avant l'âge de 15 ans. La présente analyse porte sur les résultats socioéconomiques des membres de cette population âgés de 18 à 30 ans.

Les données sur l'**ensemble de la population canadienne** sont tirées du Fichier des familles T1, dans lequel sont utilisées les données des déclarations de revenus produites pour estimer le revenu et les données démographiques de l'ensemble de la population canadienne, y compris les personnes immigrantes. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [Guide de référence technique pour les estimations annuelles du revenu des familles de recensement, des particuliers et des aînés](#).

Les **personnes immigrantes parrainées par la famille** comprennent tout membre de la famille parrainé par un citoyen canadien ou un résident permanent pour venir au Canada.

Les **personnes réfugiées** comprennent les personnes immigrantes qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans leur pays d'origine. Cette catégorie comprend les personnes réfugiées prises en charge par le gouvernement, les personnes réfugiées parrainées par le secteur privé, les personnes réfugiées admises au Canada à la suite d'une demande d'asile, de même que leurs personnes à charge.

Les **immigrants économiques** comprennent les personnes immigrantes qui ont été sélectionnées pour leur capacité à contribuer à l'économie canadienne grâce à leur aptitude à répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre, à posséder, à gérer ou à mettre sur pied une entreprise, à investir une somme importante, à créer leur propre emploi ou à répondre à des besoins provinciaux ou territoriaux précis en matière de main-d'œuvre. Cette catégorie comprend les personnes à charge admises avec la personne sélectionnée.

Tableaux disponibles : tableau [43-10-0075-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5057](#).

La « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\) - Rapport technique, 2020](#) » est accessible en format PDF ou HTML.

Les outils de visualisation « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\), application interactive : résultats économiques](#) » et « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\), application interactive : mobilité](#) » sont accessibles.

Il est possible de consulter les produits de la BDIM dans le [Portail des statistiques sur les immigrants et les résidents non permanents](#).

Le module sur les immigrants admis durant leur enfance de la BDIM de 2020 est maintenant accessible sur demande.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).